

vénérables traditions, je crois que ce sera le désir des honorables députés de toutes les catégories de l'opinion que leur honorable collègue soit d'un vote unanime porté à la haute et honorable fonction, dont il a mérité à bon droit d'hériter à cause de sa longue et distinguée carrière; c'est pourquoi j'ai bien l'honneur de proposer appuyé par M. Lapointe:

Que l'honorable Rodolphe Lemieux, c.r., l.l.d., député du district électoral de Gaspé, prenne le fauteuil comme Orateur de cette Chambre.

L'hon. HUGH GUTHRIE (leader de l'opposition): Monsieur Beauchesne, parlant au nom de ceux qui occupent cette partie de la Chambre et qui forment l'opposition officielle, j'ai le regret de ne pouvoir accepter sans réserve les raisons invoquées par mon très honorable ami le premier ministre, à l'appui de la nomination qu'il vient de faire du titulaire au poste de président de cette Assemblée. Qu'il soit bien compris qu'aucune considération personnelle n'inspire ce que je vais dire au sujet du choix de l'honorable député de Gaspé (M. Lemieux) et que je ne songe nullement à mettre en doute sa compétence à remplir la fonction de président de cette Assemblée. Mais selon moi, il faudrait apporter de meilleures et de plus fortes raisons pour rompre avec un usage depuis longtemps établi dans le parlement du Canada.

Le premier ministre a fait allusion à la règle en honneur à la Chambre des communes anglaises, en vertu de laquelle l'Orateur, une fois élu, l'est pour tous les parlements qui se succèdent tant qu'il occupe un siège dans l'Assemblée. Cette règle n'a jamais été suivie au Canada et il existe de sérieuses raisons pour qu'elle ne le soit pas. Au parlement canadien, le régime bilingue a été reconnu depuis la confédération jusqu'à nos jours, et pour qu'il n'y ait pas de différence entre les deux races prédominantes, l'anglo-saxonne et la française, nos prédécesseurs dans cette Chambre, fort sagement, à mon avis, ont décidé que les hautes et honorables fonctions d'Orateur de la Chambre des communes seraient alternativement remplies par des représentants de chacune des deux races prédominantes au Canada.

Je ne pense pas me tromper en affirmant que depuis la confédération il a été d'usage de choisir alternativement l'Orateur parmi les représentants de ces deux races. Je doute fort qu'on ait une seule fois dérogé à cette pratique. Tout le temps que sir John Macdonald gouverna, et sa carrière fut longue, il s'y est invariablement conformé. Sir Wilfrid Laurier, au cours de sa longue carrière, s'est aussi conformé à la règle.

Sir John Macdonald, en 1878, désigna successivement comme Orateurs, M. Blanchet,

[Le très hon. Mackenzie King.]

M. Kirkpatrick, M. Ouimet, et M. White. Sir Wilfrid Laurier, à son arrivée au pouvoir, reconnut la coutume dès la première législature de son administration, la neuvième du Canada, en nommant M. Edgar, qui mourut en cours d'exercice de sa fonction et fut remplacé par M. Bain pour le reste de sa durée. À la législature suivante, M. l'Orateur Brodeur fut choisi. Il quitta le fauteuil présidentiel pour devenir ministre, et M. Belcourt remplit le reste de la durée de l'office. À la législature suivante, nous avons eu M. Sutherland pour Orateur et ensuite M. Marcell. Ensuite, sir Robert Borden forma son gouvernement; nous eûmes pour Orateur M. Sproule, puis, M. Sévigny, puis M. Rhodes. Nous constatons donc une observance uniforme de la coutume durant cette longue période. C'est une coutume fondée sur l'équité, la justice et l'égalité, et elle se recommande à nous à beaucoup d'égards.

Mon honorable ami de Gaspé fut choisi comme Orateur de la quatorzième législature. Il fut de nouveau nommé Orateur de la quinzième, et maintenant le premier ministre propose le même candidat pour cette seizième législature au parfait mépris d'une coutume parlementaire bien établie et fort sensée. Le premier ministre n'a justifié cette dérogation par aucune bonne raison. Il est impossible qu'il n'ait parmi ses partisans d'origine de langue anglaise nombre de gens capables de faire honneur au fauteuil de l'Orateur. Il souffre probablement aujourd'hui d'une surabondance de biens à cet égard. Chose certaine, mon honorable ami compte plusieurs partisans qu'il pourrait choisir, se conformant ainsi à la coutume.

Nous savons tous qu'en politique la roue de la fortune tourne, et c'est une bonne chose qu'elle tourne en ce pays.

Quelques MEMBRES: Très bien!

L'hon. M. GUTHRIE: Mes honorables amis d'en face savent, pour peu qu'ils réfléchissent une minute, qu'elle tournera dans l'avenir comme dans le passé, et quand un autre gouvernement viendra au pouvoir, suivrons-nous le précédent que le Gouvernement propose d'établir aujourd'hui? Que dirait-on si un autre gouvernement établissait le précédent de ne nommer que des Orateurs de langue anglaise? Ce ne serait pas équitable, ce ne serait pas juste, à mon sens, et je ne crois pas que les deux races principales au pays jouiraient ainsi des droits que leur confère notre constitution.

Pour ces raisons, monsieur Beauchesne, je désire très respectueusement consigner la protestation formelle de l'opposition officielle contre l'attitude de mon très honorable ami